

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 octobre 2014**

Décision n° **B-2014-0358**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition de diverses parcelles de terrain nu situées rue Maurice Moissonnier et appartenant à la Société Bouwfonds Marignan immobilier Grand Lyon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Claire Le Franc

Compte-rendu affiché le : mardi 14 octobre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Claisse), Le Faou (pouvoir à M. Abadie), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Laurent (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Vincent (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 13 octobre 2014**Décision n° B-2014-0358**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition de diverses parcelles de terrain nu situées rue Maurice Moissonnier et appartenant à la Société Bouwfonds Marnigan immobilier Grand Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 septembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La création du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase approuvé par délibération n° 2006-3789 du Conseil du 12 décembre 2006 et modifié par la délibération n° 2012-3420 du Conseil du 10 décembre 2012 a instauré un régime de participation financière spécifique pour financer une part des aménagements publics, incombant à la Commune de Vaulx en Velin et à la Communauté urbaine de Lyon, destinés à accompagner une première phase de transformation urbaine de l'îlot Tase.

Le partenariat ainsi mis en place entre les collectivités publiques et les différents opérateurs privés, a permis l'engagement et la réalisation de premières opérations significatives.

Le projet urbain, consiste à développer un véritable morceau de ville à l'appui d'une programmation urbaine mixte de logements, de bureaux, à proximité immédiate du pôle multimodal de la Soie et d'équipements publics.

Une première phase à l'ouest de l'opération est en voie d'achèvement, plusieurs bâtiments de tertiaire et logements ont été livrés, les voiries au droit de ces bâtiments ont été réalisées par la Communauté urbaine.

La seconde et dernière phase des travaux de voirie, nécessaires à la desserte des différents bâtiments, doit être relancée dès à présent pour accompagner le rythme de réalisation des prochaines livraisons.

L'emprise d'une partie de ces futures voiries est encore propriété de la Société Bouwfonds Marnigan, promoteur-constructeur des bâtiments à desservir. Il est nécessaire de procéder à cette régularisation foncière.

La Société Bouwfonds Marnigan immobilier céderait donc, à la Communauté urbaine, les parcelles de terrain nu cadastrées BR 561, BR 569 et BR 595, pour une superficie de 2 016 mètres carrés nécessaires à la future rue Maurice Moissonnier à Vaulx en Velin.

Aux termes du projet d'acte qui est soumis au Bureau, la vente aurait lieu au prix de 70 €/mètre carré HT, soit 141 120 € HT, auquel il convient d'ajouter la TVA à 20 % d'un montant de 28 224 €, soit un total de 169 344 € -terrain libre de toute location ou occupation- ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 25 avril 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 141 120 € HT, soit 169 344 € TTC, d'un terrain situé rue Maurice Moissonnier à Vaulx en Velin et appartenant à la Société Bouwfonds Marignan immobilier Grand Lyon, dans le cadre du projet Carré de Soie - PAE îlot Tase.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1420, le 13 janvier 2014 pour la somme de 16 125 820,62 € en dépenses et 6 327 712,58 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2111 - fonction 824, pour un montant de 169 344 €, correspondant au prix de l'acquisition et de 3 100 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2014.